

PREMIÈRE JOURNÉE

Les observations de M^(s) de 09 h 00 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M^(s)

Première permanence du Commissaire enquêteur :

① M^(s) MAURIN JACQUES LIEU DIT CELINE 78 CHEMIN DE CHEVALINES
58240 MANSILLIER s'entretient sur le dossier avec le CE,
approuvera et donnera son avis en temps utile.

② Michel Benoit 78 Rte d'Aligny 58240 Saint-Pierre-le-Vieil

Les éoliennes sont installées sur des terrains privés ou communaux
donc publics.

Dans le cas de la fin de vie de la ferme éolienne (20 à 25 ans
de vie) qui est chargée de régler la facture de démantèlement,
si c'est l'entreprise qui a installé les éoliennes, et il figure
dans le dossier l'étude d'impact environnemental que la Sté Nordex
doit-elle se charger de régler la facture?

Elle va-t-elle approvisionner le homme en une seule fois ou
chaque année?

Dans le cas d'un dépôt de bilan de la Sté Nordex et au cas
où elle amènerait le homme concernant le paiement du
démantèlement année par année sur plusieurs années, qui
sua chargé de payer la facture?

Est-ce qu'il y aura à ce propos un impact sur le impôts des
populations concernées?

Concernant les cigognes blanches qui sont présentes sur les communes
de Laugeron et Mars au fil de l'année?

Le passage de l'air effectué par le fonctionnement des éoliennes
se va-t-il pas perturber les trajectoires des oiseaux et les oiseaux
se sont-ils pas en danger (voir possibilité d'être déshydratés
par les pales des éoliennes si les courants les y emmènent?)